

Au sommaire de ce numéro :

- Le Télétravail, enquête en cours
- Fiche de paie... comment la comprendre ?
- Le reprise... tout devrait changer, mais rien ne change !!

Le Télétravail, enquête en cours

L'Ugict-CGT a lancé la semaine dernière une enquête pour que vous puissiez donner votre avis sur le télétravail:

Lien pour accéder à l'enquête :

ACCEDER A L'ENQUETE

Vous êtes déjà nombreux à avoir répondu, et nous vous en remercions. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas prenez quelques minutes pour nous donner votre avis.

Ce nombre important de réponses et le fait que d'autres syndicats nous emboitent maintenant le pas, montre que l'Ugict-CGT avait raison de revendiquer sur ce sujet.

Le télétravail risque de perdurer quelques mois, voire de devenir la norme pour certains secteurs. Il est important donc de bien comprendre vos revendications pour les porter lors d'une négociation future.

L'entreprise qui, jusqu'à présent refusait, tout ouverture de négociation, laisse maintenant entendre lors de « town hall » ou autre « info manager » qu'il faudrait l'encadrer par un accord. Comme quoi revendiquer paie !!

Fiche de paie... comment la comprendre ?

Nos fiches de paie des mois d'avril et de mai ne sont pas simples à comprendre.

Nous pouvons commencer par tirer notre chapeau à nos collègues du service paie. Car pour eux durant cette période et vu la complexité du système, leur activité n'a pas du tout baissé bien au contraire !!

Soyons cléments et vérifions posément le calcul de notre rémunération et le décompte de nos jours de congés. Au moindre doute vous pouvez vous adresser à un représentant Ugict-CGT et bien sûr envoyer un mail à: hrsc@volvo.com

1. Il faut partir de son taux horaire: **encadré bleu**
 - AR / ATAM = Tx moy horaire
 - Cadre = Rémunération brut / 151,67 — taux horaire du salarié (3846,62 / 151,67 = 25,362€/h)
2. Vérifier les mois pris en compte — **encadré noir** — en Mai certains peuvent avoir Mars et Avril: une ligne 03/20 et une 04/20
3. Compter le nombre de jour code CQ (activité partielle)
4. Appliquer: **encadré rouge**

ABS.ACTIV.PARTIELLE = nombre d'heure d'activité partielle du mois (5 jours CQ à 7h = 35h) * taux horaire du salarié (3846,62/151,67 = 25,362€/h)

ALLOC.SP.ACTIV.PART. = même nombre d'heure d'activité partielle du mois * taux d'indemnisation légal de 70% (25,362 x 70% = 17,753€/h) - **Part versée par l'état = nos impôts !!**

COMPL.EMP.ACTIV.PART = complément pour atteindre le 92% du net ou le 100% du net si vous avez choisi de monnayer ou donner 0,4j pour 5 jour d'activité partielle. **Part versée par l'entreprise**

La différence entre la retenue activité partielle et les allocations s'explique par le fait que la retenue est un salaire brut soumis à cotisations sociales d'environ 22% ; alors que les allocations sont soumises uniquement à CSG/CRDS sur le revenu de remplacement soit 6,7%.

Pour le mois de mars uniquement les 30 et 31 sont reportés en avril.

DESIGNATION	NOMBRE	PART SALARIALE		PART PATRONALE		INFORMATIONS JOURNALIERES DU 01.03.2020 AU 31.03.2020			
		TAUX	REVENUE	TAUX	MONTANT	JRS	TRAV	INCIDENT	INCIDENT
REMUN.BASE FORFAIT	151,67		3 846,62			D 01			
ABS.ACTIV.PARTIELLE 03/20	35,00	25,362	887,68			L 02	1,00		
ALLOC.SP.ACTIV.PART. 03/20	35,00	17,753	621,36			D 03	1,00		
COMPL.EMPL.ACTIV.PART.			128,05			M 04	1,00		
REMUNERATION BRUTE (1)			3 108,37			J 05	1,00		
SANTÉ						V 06	1,00		
SS-mal/mat/inv/décès	2 958,96			13,000	384,67	S 07			
Comp incapac/inv/décès TA	2 628,13	0,260	6,83-	2,290	60,19	D 08			
Comp incapac/inv/décès TB	330,83	1,120	3,71-	2,140	7,08	L 09	1,00		
Complémentaire Santé forf					45,46	M 10	1,00		
AT-MP ss code risque	2 958,96			0,900	26,63	M 11	1,00		
RETRAITE						J 12		1,00	J I
SS Plafonnée	2 628,13	6,900	181,34-	8,550	224,71	V 13	1,00		
SS Déplafonnée	2 958,96	0,400	11,84-	1,900	56,22	S 14			
Complémentaire Tranche 1	2 628,13	5,060	132,98-	7,600	199,74	D 15			
Complémentaire Tranche 2	330,83	9,860	32,61-	14,780	48,89	L 16	1,00		
FAMILLE	2 958,96			3,450	102,08	M 17	1,00		
ASSURANCE CHOMAGE						M 18	1,00		
Chômage	2 958,96			4,200	124,28	J 19	1,00		
APEC	2 958,96	0,024	0,71-	0,036	1,07	V 20	1,00		
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMP						D 22			
Forfait social 8%	111,18			8,000	8,89	L 23	1,00	CQ	
Autres cot dues par emp.					181,27	M 24	1,00	CQ	
CSG déductible de l'impôt sur le revenu						M 25	1,00	CQ	
CSG déductible	3 018,36	6,800	205,25-			J 26	1,00	CQ	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu						V 27	1,00	CQ	
CSG/CRDS non déductible	3 018,36	2,900	87,53-			S 28			
CSG Déduct. RR AP & CR	736,30	3,800	27,98-			D 29			
CSG/CRDS RR AP & CR	736,30	2,900	21,35-			L 30	1,00	CQ	
COTIS. SALARIALES (2)			749,73-			M 31	1,00	CQ	
Ind Abonnem.Transp.			16,25						
INDEM. NON SOUMISES (3)			16,25						
COTIS. PATRONALES									
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU (Montant réellement perçu) (1 213 417,5)			2 974,89						

La reprise... tout devrait changer, mais rien ne change !!

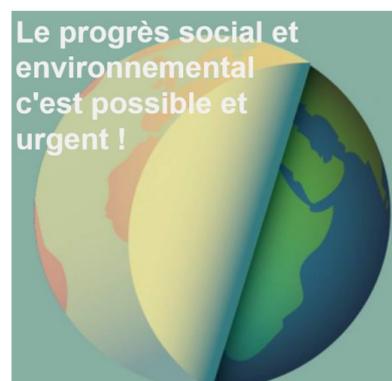
Les réunions de type « town hall », « info managers » et autres se multiplient. On nous y annonce des chiffres montrant la baisse des ventes subies depuis le début de la crise, le frémissement positif ressenti en ce début juin, des tendances à la hausse pour la fin de l'année et voire même que les agences de notation boursière ont bien intégré que le groupe Volvo était en capacité de générer un cash-flow positif malgré la crise.

Et pour les salariés... et bien le chômage risque d'être prolongé, le télétravail devient la norme, ceux qui télétravaillent sont surchargés car les contraintes (familiales, connexion, installation, etc...) sont oubliées et qu'il vaut mieux charger la mule que de faire revenir le collègue dont on fait une partie du boulot, ceux qui restent en activité partielle s'inquiètent, des projets sont « on hold » (e-mob MD et HD) alors que la société et la Société en auraient bien besoin, etc...

soldat cash-flow !!

Pour l'Ugict-CGT il est temps de profiter de cette crise pour construire une Société dans laquelle l'humain retrouverait sa place.

Nous vous invitons à cliquer sur l'icône ci-dessous pour consulter notre dossier: **Le progrès social et environnemental c'est possible et urgent !**



Notre site: <http://ugict-r.reference-syndicale.fr>
Nous écrire: Org-Syndicale-cgt-Vx@renault-trucks.com

REJOIGNEZ L'UGICT - CGT
La CGT des Ingénieurs Cadres et Techniciens